

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 juillet 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juillet 2012 à 20h30 sur convocation du Maire du 19 juillet 2012.

PRESENTS : Mmes BAUD-GRASSET Dominique - BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - GAL Catherine - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc - PAYRARD Eric

ABSENTS EXCUSES : MM. CHABRY Philippe - CHARDON Didier - CHARDON Michaël.

Secrétaire de Séance : M. Patrick GAVARD

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accident de Sébastien CHARDON aux jeux inter villages qui se déroulaient à Mleussy et lui souhaite un prompt rétablissement.

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire souhaite rajouter une question concernant le dossier de révision et modification du PLU.

REVISIONS ET MODIFICATION P.L.U

Après plusieurs réunions de travail avec M.Christophe Devouassoux, juriste chargé du dossier, il y a lieu de procéder à une modification du PLU et à trois révisions.

La modification porte sur plusieurs objets :

- 1 - toilettage du règlement,
- 2 - Changement de 2 règles du règlement sur la hauteur des bâtiments en zone UH et les débords de toiture pour les annexes,
- 3 - modification spécifiques,
- 4 - reclassement de la zone AUC,
- 5 - modifications issues erreurs matériels.

L'extension de la zone UE (au bas de la cure) et la zone UC (gîte communal) touchant des zones agricoles, il est nécessaire de procéder à une révision pour chaque objet.

D'autre part sur le document graphique actuel du PLU une zone NC au lieudit « Les grangettes » existe afin de prendre en compte l'existence de plusieurs constructions à usage d'habitation. Néanmoins il s'avère qu'une construction annexe voisine des habitations, bien qu'ayant été répertoriée au cadastre, n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration du document graphique. Il est donc nécessaire de lancer une révision simplifiée pour agrandir légèrement le secteur NC concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour prescrire ces trois révisions.

La prochaine étape de ce dossier consistera à la mise à disposition d'un registre de concertation en mairie pour la population et la mise à l'enquête publique de ces dossiers (un seul commissaire enquêteur pour la modification et les trois révisions).

Monsieur le Maire annonce que la loi relative à la majoration des droits à construire permettant de majorer les droits à construire de 30 % pendant 3 ans dans les communes couvertes par un PLU pour la construction ou l'agrandissement de logements a été supprimé ce jour par l'Assemblée Nationale.

BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que l'appartement de type F2 , situé dans le bâtiment de l'ancienne poste, est libre de toute occupation depuis le 03 mai 2012.

Il indique par ailleurs que la Commune a procédé à des travaux de réaménagement nécessaires pour permettre la location de cet appartement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mademoiselle Julie MIRO est intéressée pour louer ce logement à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette location à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée d'un an, et détermine le montant du loyer mensuel à 517.92 € plus une provision mensuelle pour charges à 70,00 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que les locataires des appartements n° 4-5 du gîte communal ont annoncé leur départ pour le 14 août. La signature de la vente de ces appartements pourra alors intervenir.

CESSION TERRAIN « La Scierie »

Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme Thomas LETOUQCQUE avait acquis une parcelle de terrain communal au lieu-dit « La Scierie » pour construire une maison d'habitation.

Après construction de leur maison d'habitation M. et Mme LETOUQCQUE souhaitent aujourd'hui agrandir leur propriété en achetant devant leur maison, une bande de terre de 3 ares 33 centiares appartenant à la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition et de déterminer le prix de vente de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de 3 ares 33 de terrain à M. et Mme Tomas LETOUQCQUE devant leur maison d'habitation et détermine le prix de vente à 50 €/m² du terrain.

SYNDICAT MIXTE ALPES DU LEMAN

Adhésion de la Commune de Bogève au Syndicat des Alpes du Léman sur la base de la mise à jour des statuts du Syndicat en date du 21 juin 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Bogève, en date du 27 mars 2012, a décidé d'adhérer au Syndicat des Alpes du Léman.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 21 juin dernier, le comité syndical du Syndicat des Alpes du Léman a décidé :

- D'une part, d'approuver l'adhésion au Syndicat des trois nouvelles communes qui en ont fait la demande officielle par délibération : Bogève, Onnion et Saxel.
- D'autre part, de mettre à jour ses statuts afin de :
 1. Respecter la demande du Préfet suite à la sortie du Syndicat des Brasses (le Syndicat Mixte devient Syndicat de Communes et certains articles cités en référence ont été changé),
 2. Préciser l'objet du Syndicat.

Le Conseil Municipal de Bogève doit donc aujourd'hui, par une nouvelle délibération, confirmer sa demande d'adhésion au Syndicat des Alpes du Léman et approuver les nouveaux statuts ainsi mis à jour.

Monsieur Le Maire présente les statuts du Syndicat des Alpes du Léman et les mises à jour validés par son comité syndical en date du 21 juin 2012.

En substance, le Syndicat de Communes des « Alpes du Léman » a pour objet de former un espace homogène et cohérent de développement touristique et de gérer à bonne échelle les actions liées à l'aménagement, à la promotion et à la commercialisation de cette activité.

Il s'agira pour l'essentiel :

- 1 - d'apporter appui et conseil aux élus locaux, aux gestionnaires d'équipements, aux entreprises, aux associations concernant les questions liées au tourisme.
- 2 - de mettre en place une démarche de promotion et de commercialisation commune, adaptée aux clientèles de tourisme et de loisirs en lien avec les prestataires concernés.
- 3 - de procéder, en accord avec les communes membres, aux aménagements touristiques nécessaires à la diversification de produits 4 saisons sur l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de ceux liés :
 - A la création ou l'extension de remontées mécaniques de sports d'hiver.
 - Aux aménagements touristiques situés sur le « Massif des Brasses ».
- 4 - de favoriser la valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti, afin d'améliorer l'offre touristique d'ensemble et l'attractivité de son territoire.

Monsieur Le Maire souligne que le Syndicat n'est pas habilité à participer aux investissements et à la gestion des investissements liés à l'aménagement, à la construction ou à l'extension des remontées mécaniques de sports d'hiver, ceux-ci étant confiés à d'autres structures de coopération intercommunales déjà missionnées pour ce faire.

Monsieur Le Maire expose l'intérêt pour la commune, d'adhérer au Syndicat des Alpes du Léman - tout particulièrement pour poursuivre les travaux de diversification touristique 4 saisons (hors remontées mécaniques) engagés sur le territoire - et souhaite que le Conseil Municipal se prononce en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts du Syndicat des Alpes du Léman tels que présentés et de confirmer l'adhésion de la Commune à cet établissement public.

D'autre part, le Conseil Municipal procède à la nomination de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants appelés à siéger dans ce syndicat :

Titulaires :

- Messieurs Bernard BOUVIER et Jean-Pierre DELAVOET,

Suppléants :

- Messieurs Eric BOUVIER et Didier CHARDON

POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Syndicat des Brasses :

Un avant-projet a été lancé pour le futur bâtiment comprenant l'école de ski et des caisses à Plaine-Joux.

Le Comité Syndical a finalement validé un projet abritant :

- Un local de secours,
- Une billetterie
- Un local pour l'Ecole de ski.

Une nouvelle réunion à ce sujet est prévue jeudi soir à 19h00.

TRAVAUX EN COURS

Réfection du Cimetière :

Les travaux de décrépiage seront finis à la fin de la semaine. Le coloris du crépis a été choisit ce jour à la réunion de chantier juste avant cette réunion. La première couche de crépis pourra démarrer la semaine prochaine.

Réfection du toit de la Poste :

Le marché concernant ces travaux a été lancé.

Etude sur la réflexion de l'aménagement du centre village :

Une réunion avec le cabinet chargé de cette étude est prévue le vendredi 27 juillet à 13h30 en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination des rues :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Poste concernant le souhait et la nécessité de dénommer les rues et de numéroter les habitations de notre commune.

Après avoir reçu un responsable de la Poste, Madame Jacqueline ROCH propose de mettre en œuvre ce dossier.

Une réunion est programmée pour le jeudi 02 août à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.